Régularisation massive de clandestins en Belgique

27/07/2009 à 15h21

20 juillet – La Belgique s'apprête à lancer une nouvelle vague d'admissions d'immigrants illégaux. Mais le pays a affirmé que sa décision n'annonçait pas de régularisation massive…

Le premier ministre a dévoilé les détails de l'accord sur la régularisation d'immigrants illégaux. Les illégaux ayant habité en Belgique pendant au moins cinq ans pourront faire leur demande de régularisation entre le 15 septembre et le 15 décembre. Les premières estimations des bénéficiaires donnent le nombre de 50 000 à 100 000, mais les autorités ont choisi de limiter ce chiffre à 25 000.

Les demandeurs devront prouver qu'ils sont déjà intégrés dans la société belge. Les personnes travaillant en Belgique depuis au moins deux ans et demi peuvent aussi faire leur demande de titre de séjour. D'autres facteurs en faveur des demandeurs sont : les compétences linguistiques, la présence aux cours d'alphabétisation ou la présence d'enfants scolarisés. (source) (via drago)